

## Communiqué de presse

03 février 2026

# La Commission de régulation de l'énergie publie le rapport de sa Prospective intitulé : « Comment gérer les nouveaux équilibres dynamiques entre l'offre et la demande d'énergie ? »

Le 14 février 2025, la Prospective de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé un groupe de travail relatif à la gestion des nouveaux équilibres dynamiques entre l'offre et la demande d'énergie. Ce groupe de travail, co-présidé par Anne-Sophie Perrissin-Fabert, Déléguée générale d'Ignes, et Frédéric Gonand, Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine-PSL, a présenté ce jour les principales conclusions de ses travaux lors d'une séance de restitution de [son rapport](#), disponible sur le site de la CRE.

Un des enjeux majeurs des systèmes d'énergie en général, et d'électricité en particulier, est d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande à tout instant. En ce qui concerne le gaz naturel, les formes de stockage existantes offrent des réponses adaptées aux besoins de flexibilité. Dans le secteur de l'électricité, la question est plus complexe à gérer, *a fortiori* dans un contexte où les caractéristiques des déséquilibres entre l'offre et la demande sur les systèmes électriques ont sensiblement évolué avec le développement des énergies renouvelables (EnR).

Le rapport porte sur les modèles d'affaires des mécanismes de stockage et de pilotage de la demande qui contribuent à l'équilibre dynamique à court-terme entre l'offre et la demande d'électricité quand se développent les EnR fatales et variables. À cette fin, il concentre son analyse sur les possibilités de mécanismes de marché et de coordination entre acteurs du secteur de l'énergie, de la finance (marchés dérivés) et des équipements électriques et numériques.

Au-delà de la diversité de ces modèles d'affaires individuels, les nouvelles conditions d'équilibrage du système électrique vont dans tous les cas nécessiter une coordination renforcée entre acteurs de l'énergie, de la finance, de l'industrie et de la cybersécurité.

Fort des travaux menés pendant près d'un an par la centaine de participants au groupe de travail, le rapport formule quatre recommandations principales, complétées d'une recommandation de veille :

- 1- Réformer les produits de marché *future*s pour tenir compte de l'influence de la production photovoltaïque sur les prix de gros (« *cloche solaire* ») et mieux refléter les nouveaux rythmes du système électrique ;
- 2- Standardiser et automatiser les échanges de données relatives à la flexibilité entre toutes les parties (clients, équipementiers, agrégateurs, responsables d'équilibre, fournisseurs, gestionnaires de réseaux, opérateurs d'effacement, etc.) pour un parcours client optimisé et ouvert ;
- 3- Massifier le nombre d'équipements pouvant contribuer à la flexibilité de la demande grâce à des incitations sous conditions, une généralisation des systèmes de gestion d'énergie et la création de repères pour les consommateurs ;
- 4- Consolider la cybersécurité pour protéger le système électrique français dans le contexte d'une multiplication des équipements électriques connectés ;

Suivez-nous !

## Communiqué de presse

03 février 2026

- Recommandation de veille technologique : Être prêt à développer, le cas échéant, de nouvelles technologies de stockage et l'hydrogène naturel.

La CRE salue le rapport présenté par le groupe de travail de la Prospective. Elle considère que ses constats et recommandations, qui permettent d'appréhender la complexité des contraintes, des solutions et des conditions de réussite de la gestion de ces nouveaux équilibres dynamiques entre l'offre et la demande d'énergie, éclaireront utilement ses travaux à venir.

Pour rappel, la Prospective de la CRE a pour objectif, avec l'appui du Conseil scientifique de la CRE, de rassembler universitaires, experts, dirigeants de centres ou instituts de recherche, économistes ou encore professionnels du secteur de l'énergie, pour réfléchir collectivement pendant 12 à 18 mois sur des thématiques d'avenir. Elle a par exemple publié en septembre 2025 un rapport sur l'insertion des petits réacteurs modulaires (SMR/AMR) dans les systèmes énergétiques.

Pour en savoir plus sur la Prospective de la CRE : [Prospective et innovation | CRE](#)

[Consulter le rapport](#)

**Contacts presse :** [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



[www.CRE.fr](http://www.CRE.fr) | [LinkedIn](#) | [@CRE\\_energie](#) | [@cre.fr](#) | [Lettre électronique CRE](#)